

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024**

**Sous la présidence de :** Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

**Date de la convocation au Conseil Municipal :** 23 janvier 2024

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CHANUT, GARCIA, DECLERCQ, COLNOT, MARTIN, KEINERKNECHT, MANGEOT, SCHNEIDER, CHARPENTIER, BRZAKOVIC, ROYER, COULOMBE, DUBAS, FORTINI,  
Mmes LANUEL-LE MARECHAL, GLESS, VERON, VIVIER, ROZOT, TREIBER, BERGÉ, OGER, KRIER, PARET.

**PROCURATIONS :** M. GUILLIN à M. CHANUT  
Mme DOERLER à Mme VIVIER  
Mme CHAKMA-HENRION à Mme GLESS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** A l'unanimité Monsieur Pierre SCHNEIDER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

<b>PROCES-VERBAL DE SEANCE</b>
--------------------------------

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2023 : **à l'unanimité.**

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : **aucune décision n'a été prise.**

**1) Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget**

Pas de questions : 4 absentions (Mme KRIER, M. FORTINI, Mme PARET, M. DUBAS) - adopté à l'unanimité

**2) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Pas de questions - adopté à l'unanimité

**3) Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Pas de questions - adopté à l'unanimité

**4) Demande de subvention au titre de l'Appui aux territoires 54 – Département**

Pas de questions - adopté à l'unanimité

**5) Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

Pas de questions - adopté à l'unanimité

**6) Autorisation d'aliénation de CDC Habitat**

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Mme KRIER souhaite disposer des éléments liés au prix de vente et savoir si d'autres logements seront mis à la vente.

La réponse précise que seuls 2 logements sont à la vente, en priorité pour les locataires actuels qui sont certains de rester dans le logement s'ils ne souhaitent pas acheter ou déménager et qui ne peuvent pas être expulsés.

Adopté à l'unanimité

**Délibération N°1**

**Objet : Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget**

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Pour : 23

Contre :

Abstention : 4

**Rapporteur** : Alain DECLERCQ

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2023 ⇒ **889 355 €**

(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Objet	Montant
20	2031 – Etude charpente (Centre Socio)	4 000 €
	2051 – Applications / Logiciels	2 000 €
21	2128 – Plantation fruitiers Jardin Roussel	2 500 €
	21316 – Fondation supplémentaire cimetière	4 000 €
	21351 – Aménagements bâtiments (menuiseries, stores, isolation plancher, ...)	103 500 €
	21578 – Outillages techniques et chariot élévateur	91 000 €
	21838 – Matériel informatique	6 000 €
	21841 – Mobiliers	2 000 €

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

	2188 – Equipements et immobilisations diverses	6 000 €
TOTAL		221 000 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2024.

Adoptée à l'unanimité des votants :

POUR : 23

ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, PARET, M.M DUBAS, FORTINI)

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

### Délibération N°2

#### **Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Alain DECLERCQ

La nature des investissements retenus pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été définie par la commission des élus, chargée d'examiner les catégories d'investissements susceptibles de bénéficier de subventions au titre de cette dotation.

Pour la programmation 2024 de la DETR, les opérations d'aménagement et de rénovation du patrimoine communal ont été définies dans les catégories éligibles.

Ainsi, la Ville de Seichamps est concernée par les projets suivants :

- **Groupe Scolaire Georges De La Tour : travaux d'amélioration de la qualité de l'air et du confort d'été**

La ville de Seichamps souhaite poursuivre son programme de travaux visant à améliorer la qualité de l'air et le confort d'été dans les bâtiments scolaires.

Au niveau du Groupe Scolaire Georges De La Tour, il est prévu sur cet exercice d'installer une Centrale de traitement de l'air, de remplacer une partie des menuiseries et d'installer des stores des BSO.

Le montant de ces aménagements s'élève à 150 320 € HT.

- **Cimetière : Installation de 3 Columbariums**

La commune de Seichamps dispose, dans son cimetière actuel, de différents espaces funéraires permettant de satisfaire les demandes liées aux différents modes de sépultures. La demande de mise à disposition de cases dans les columbariums est importante, et le parc actuel nécessite d'être complété face à l'augmentation de la demande. Ainsi il est prévu d'installer 3 nouveaux columbariums de 12 cases chacun afin de pouvoir répondre à la demande des administrés.

Le montant de cette extension du parc de columbariums s'élève à 39 730 €HT.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 22 janvier 2024, il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les dossiers ci-dessous :

Priorité	Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
1	Groupe scolaire Georges De La Tour : travaux de rénovation	150 320 €	30 %	45 096 €
2	Columbariums	39 730 €	30 %	11 919 €

- De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

### Délibération N°3

#### **Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Alain DECLERCQ

L'Etat, depuis plusieurs années, s'est engagé en faveur d'un soutien à l'investissement public local avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Dans ce cadre, les opérations proposées doivent être structurantes et emblématiques pour le territoire.

Pour la programmation 2024 de la DSIL, les opérations de transition énergétique et les travaux de rénovation dans les bâtiments ont été définies dans les catégories éligibles.

Ainsi, la Ville de Seichamps souhaite saisir cette opportunité et s'inscrire dans la démarche en présentant les projets suivants :

- **Centre Socioculturel : Isolation Toiture**

Le Centre Socio culturel est un bâtiment à usage multiples : spectacles, salle d'activités sportives et périscolaires. La partie salle de spectacles a été totalement rénovée en 2017, seule la partie du bâtiment dédiée aux associations n'avait pas été traitée.

Ainsi, il est prévu cette année une isolation complémentaire des « toits terrasse » et le remplacement des dômes et la réalisation d'une nouvelle étanchéité.

Le coût de ces travaux d'isolation s'élève à 72 100 € HT.

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

- **Mise en place de Têtes thermostatiques**

Pour l'ensemble de notre patrimoine immobilier, il est prévu la mise en place de robinets à têtes thermostatiques afin de répondre au mieux au besoin des utilisateurs tout en évitant une sur consommation d'énergie.

Le coût pour l'équipement de tous les bâtiments s'élève à 18 000 € HT.

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 22 janvier 2024, il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter des subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les dossiers ci-dessous :

Désignation des opérations d'investissement éligibles	Montant HT de l'opération	Taux subvention sollicité	Montant de la subvention
Centre Socio-Isolation toiture	72 100 €	40 %	28 840 €
Installation de têtes thermostatiques	18 000 €	40 %	7 200 €

- De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

#### Délibération N°4

#### **Objet : Demande de subvention au titre de l'Appui aux territoires 54 – Département**

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Alain DECLERCQ

Le Département de Meurthe-et-Moselle renouvelle son engagement aux côtés des communes, intercommunalités et associations pour la période 2023-2028 à travers un nouveau dispositif : Appui aux Territoires 54 (AT54).

Malgré les contraintes budgétaires inédites auxquelles les collectivités doivent faire face, le nouveau dispositif entend soutenir les collectivités et garder le cap de la solidarité, de la cohésion territoriale et, en écho aux enjeux actuels, la transition écologique.

Ce fonds multi thématique est destiné à financer les projets d'investissement des collectivités locales. Une attention particulière sera accordée aux projets qui concourent à la transition écologique pour prioriser les financements avec la création d'un bonus écologique.

Ainsi, la Ville de Seichamps est concernée par les projets suivants :

- **Groupe Scolaire Georges De La Tour : travaux d'amélioration de la qualité de l'air et du confort d'été**

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

La ville de Seichamps souhaite poursuivre son programme de travaux visant à améliorer la qualité de l'air et le confort d'été dans les bâtiments scolaires.

Au niveau du Groupe Scolaire Georges De La Tour, il est prévu sur cet exercice d'installer une Centrale de traitement de l'air, de remplacer une partie des menuiseries et d'installer des stores des BSO.

Le montant de ces aménagements s'élève à 150 320 € HT.

- **Centre Socioculturel : Isolation Toiture**

Le Centre Socio culturel est un bâtiment à usage multiples : spectacles, salle d'activités sportives et périscolaires. La partie salle de spectacles a été totalement rénovée en 2017, seule la partie du bâtiment dédiée aux associations n'avait pas été traitée.

Ainsi, il est prévu cette année une isolation complémentaire des « toits terrasse » et le remplacement des dômes et la réalisation d'une nouvelle étanchéité.

Le coût de ces travaux d'isolation s'élève à 72 100 € HT.

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 22 janvier 2024, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✚ De solliciter une subvention au titre du fonds Appui aux Territoires 54 du Département pour les dossiers ci-dessous :

<b>Désignation des opérations d'investissement éligibles</b>	<b>Montant HT de l'opération</b>	<b>Taux subvention sollicité</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Groupe scolaire Georges De La Tour : travaux de rénovation	150 320 €	10 %	15 032 €
Centre Socio-Isolation toiture	72 100 €	10 %	7 210 €

- ✚ De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

### Délibération N°5

**Objet : Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Pour :

Contre :

Abstention :

**Rapporteur** : Juan-Ramon GARCIA

En application de l'article L 361-1 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et de la circulaire du 30 août 1988, le

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle souhaite, sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, élargir ou modifier le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) adopté en session du 9 décembre 2013 conformément au règlement départemental de la randonnée.

Conformément à l'article L 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et à la circulaire du 30 août 1988, et après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant les nouveaux tracés situés sur le territoire de la commune,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**D'EMETTRE :**

- Un avis FAVORABLE, sur l'ensemble du tracé du P.D.I.P.R. de la commune.

**D'AUTORISER :**

- Le Maire ou son représentant à signer la convention de passage PDIPR, annexée à la présente délibération.

**DE S'ENGAGER :**

En ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :

- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures,
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,
- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée,
- à faire inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision,
- à informer le Conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Délibération N°6**

**Objet : Autorisation d'aliénation de CDC Habitat**

En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 27  
Pour :  
Contre :  
Abstention :

COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

**Rapporteur** : Yveline LANUEL-LE MARECHAL

Dans le cadre de la 3ème convention de délégation des aides à la pierre, la Métropole du Grand Nancy peut octroyer les agréments autorisant les bailleurs sociaux à procéder à la vente de leurs logements. Ces agréments permettent de compléter les plans de ventes qui ont été validés par l'Etat.

Ainsi, la Métropole a reçu de CDC Habitat une demande d'autorisation pour la mise en vente de deux logements sociaux situés 19 Allée Saint Gothard et 5 rue d'Allos. Ces logements ne font pas partie de leur plan prévisionnel de mise en vente annexé à la CUS.

La vente des logements HLM a pour objectif de permettre aux locataires d'accéder à la propriété et de constituer pour CDC Habitat des fonds propres nécessaires à son développement immobilier. La vente de patrimoine en accession est également un moyen d'apporter une mixité sociale dans les communes et de favoriser le parcours résidentiel.

La Métropole sollicite l'avis de la commune de Seichamps sur l'opportunité de cette aliénation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable concernant cette opération de vente de deux logements situés 19 Allée Saint Gothard et 5 rue d'Allos par CDC Habitat.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



COMMUNE DE SEICHAMPS  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

**RAPPEL DES AFFAIRES**

<b>DATE DE LA DELIBERATION</b>	<b>N° ACTES</b>	<b>NOMENCLATURE ACTES</b>	<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>	<b>N° feuillet</b>	<b>N° affaire</b>
29/01/2024	7.1	Décisions budgétaires	Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'Investissement avant le vote du budget	2	1
29/01/2024	7.5.1	Subventions supérieures à 23 000 €	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	3	2
29/01/2024	7.5.1	Subventions supérieures à 23 000 €	Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	4	3
29/01/2024	7.5.1	Subventions supérieures à 23 000 €	Demande de subvention au titre de l'Appui aux territoires 54 – Département	5	4
29/01/2024	8.8	Environnement	Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)	6	5
29/01/2024	3.2	Aliénations	Autorisation d'aliénation de CDC Habitat	7	6

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,  
Pierre SCHNEIDER

Le Maire,  
Henri CHANUT